

Remplace la date 09-août-2023

Date de révision 26-mai-2026

Numéro de révision 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 46241

Numéro du fiche de données de sécurité 46241

Nom du produit AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSATD., N, N-BIS(HYDROXYETHYL)

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119490100-53-XXXX

Numéro EC 931-329-6

Numéro CAS 68155-07-7

Synonymes AMIDET B112, AMIDET B112 RSPO MB

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fabrication de substance
Agent nettoyant
Cosmétiques
tensioactif
Utilisation industrielle
Utilisation professionnelle
Utilisation par les consommateurs
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P391 - Recueillir le produit répandu

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration spécifique	Facteur M	Facteur M (long terme)
--------------	------------	-------------------------------	---------------------------	--	------------------------------------	-----------	------------------------

				n° 1272/2008 [CLP]	(LCS)		
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) 68155-07-7	100 %	01-211949010 0-53-XXXX	931-329-6	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) 68155-07-7	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer.

Protection individuelle du personnel et premiers secours Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Yeux Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Les yeux larmoyants. Rougeur.

Cutané(e) Provoque une irritation cutanée. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Rougeur. cloques.

Ingestion La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants Douleur d'estomac

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antidote si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO₂, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Z

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si, lors d'une utilisation normale, le matériau présente un risque respiratoire, utilisez-le uniquement avec une ventilation adéquate ou portez un respirateur approprié. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.
Remarques générales en matière d'hygiène	Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.
-----------------------------------	--

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) 68155-07-7	-	4.16 mg/kg bw/day [4] [6] 0.0936 mg/cm ² [5] [6]	73.4 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) 68155-07-7	6.25 mg/kg bw/day [4] [6]	2.5 mg/kg bw/day [4] [6] 0.056 mg/cm ² [5] [6]	21.73 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) 68155-07-7	2.4 µg/l	0.024 mg/L	0.24 µg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) 68155-07-7	14.5 µg/kg dw	0.0195 mg/kg sediment dw	830 mg/L	6.48 µg/kg dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Selon EN 16321-1.

Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polychlorure de vinyle (PVC).		> 8 heures

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Remarques générales en matière d'hygiène

Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	transparent blanche À Jaunâtre
Odeur	Amine
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	< 15 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 300 °C	
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 150 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)	9.0 - 11.0	solution (1.0 %).
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	< 1000 cP	@ 20 °C.
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		non applicable.
Pression de vapeur		
Densité relative	0.994	20 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	-1 to -3 °C	

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Les yeux larmoyants. Rougeur.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritation. Rougeur. cloques.
Ingestion	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur d'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

	Lapin	Cutané(e)	300 microliters		Provoque une irritation cutanée
--	-------	-----------	-----------------	--	---------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil	100 microliters		Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires
	Lapin	œil			Provoque de graves lésions des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro Bactéries	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo Mammifère-Animal	Négatif

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Résultats
Effets sur la fertilité	Rat	Négatif
Toxicité pour le développement	Rat	Négatif

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Algues/végétaux aquatiques	CE50	0.32 mg/L	48 heures	
	Algues/végétaux aquatiques	CL50	2.4 mg/L	96 heures	
	Poisson	CL50	2 mg/L	96 heures	
Toxicité chronique	Algues Desmodesmus subspicatus	CE50	0.69 mg/L	72 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données permettant d'étayer cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront mises à leur disposition, à leur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents.

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL) (68155-07-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 71.1 %	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

Facteur de bioconcentration (BCF) 65.36

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
--------------	------------------------

AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL)	3.75
---	------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol insoluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
AMIDES, C8-18 AND C18-UNSATD., N,N-BIS(HYDROXYETHYL)	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

- 14.1** Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
- 14.2** Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL))
- 14.3** Classe(s) de danger pour le transport 9
- 14.4** Groupe d'emballage III
- 14.5** Dangers pour l'environnement Oui
- 14.6** Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales A97, A158, A197
- Code ERG 9L

IMDG

- 14.1** Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
- 14.2** Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL))
- 14.3** Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (AMIDES C8 - 18 (EVEN NUMBERED) AND C18 UNSATURATED N,N, BIS (HYDROXYETHYL))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
+ Sensibilisants

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par

Jitendra Panchal

Préparée par

Remplace la date 09-août-2023

Date de révision 26-mai-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis (hydroxyethyl)
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119490100-53-XXXX
Numéro CAS	931-329-6
CE n° (numéro d'index UE)	68155-07-7, 68603-42-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fabrication de substance
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1 - Fabrication de substances
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	100
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.00001
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.001
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	35
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Remarques	Débit des eaux de surface réceptrices 680000 m3/d

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 jours par semaine
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Titre	Transfert de masse
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Dégazer à distance les vapeurs déplacées

Titre	Transvasement de baril/quantités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Porter des gants adaptés homologués EN 374

Titre	Nettoyage et maintenance de l'équipement
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Porter des gants adaptés homologués EN 374
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	2.4 µg/l
Sédiments d'eau douce	14.5 µg/kg dwt
Eau de mer	0.24 µg/l
Terrestre	6.48 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	830 mg/l

Méthode de calcul	Modèle EUSES utilisé
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.09 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.16 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	73.4 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	6.25 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	2.5 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	21.73 mg/m ³

Méthode de calcul	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire
Remarques	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis (hydroxyethyl)
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119490100-53-XXXX
Numéro CAS	931-329-6
CE n° (numéro d'index UE)	68155-07-7, 68603-42-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formule Produits de lavage et de nettoyage
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.002
Déversement d'une fraction dans le sol	0

depuis le processus (rejet initial avant RMM)	
---	--

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Remarques	Débit des eaux de surface réceptrices 1800 m3/d

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Titre	Transfert de masse
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Dégazer à distance les vapeurs déplacées

Titre	Transvasement de baril/quantités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Porter des gants adaptés homologués EN 374

Titre	Transfert de matériel
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374

Titre	Remplissage de barils et petits paquets
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remettre les couvercles sur les récipients immédiatement après utilisation

Titre	Stockage
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en place une ventilation adaptée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter tout contact manuel avec les éléments de procédé humides

Titre	Nettoyage et maintenance de l'équipement
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Porter des gants adaptés homologués EN 374
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	2.4 µg/l
Sédiments d'eau douce	14.5 µg/kg dwt
Eau de mer	0.24 µg/l
Terrestre	6.48 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	830 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.09 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.16 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	73.4 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	6.25 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	2.5 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	21.73 mg/m ³

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis (hydroxyethyl)
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119490100-53-XXXX
Numéro CAS	931-329-6
CE n° (numéro d'index UE)	68155-07-7, 68603-42-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formule Cosmétiques, produits de soins personnels
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air	0.0001

depuis le processus (rejet initial avant RMM)	
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.002
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	5%
Forme physique du produit	Liquide
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés
Remarques	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Titre	Transfert de masse
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Dégazer à distance les vapeurs déplacées

Titre	Transvasement de baril/quantités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en place une ventilation adaptée
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Porter des gants adaptés homologués EN 374

Titre	Transfert de matériel
-------	-----------------------

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374
Titre	Remplissage de barils et petits paquets
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remettre les couvercles sur les récipients immédiatement après utilisation
Titre	Stockage
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Mettre en place une ventilation adaptée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Éviter tout contact manuel avec les éléments de procédé humides
Titre	Nettoyage et maintenance de l'équipement
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Porter des gants adaptés homologués EN 374
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	2.4 µg/l
Sédiments d'eau douce	14.5 µg/kg dw
Eau de mer	0.24 µg/l
Terrestre	6.48 µg/kg dw
Impact sur le traitement des eaux usées	830 mg/l

Méthode de calcul Remarques

Modèle EUSES utilisé
Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.09 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.16 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	73.4 mg/m ³

Consommateur – orale, long terme – systémique	6.25 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	2.5 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	21.73 mg/m ³

Méthode de calcul	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire
Remarques	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis (hydroxyethyl)
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119490100-53-XXXX
Numéro CAS	931-329-6
CE n° (numéro d'index UE)	68155-07-7, 68603-42-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits de lavage et de nettoyage
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0005
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.003
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
Remarques	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Remarques	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation extérieure

Titre	Transfert de masse
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Dégazer à distance les vapeurs déplacées

Titre	Transvasement de baril/quantités
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374

Titre	Transfert de matériel
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374

Titre	Vaporisation
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire

Titre	Traitement d'articles par trempage et versage
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission Éviter tout contact manuel avec les éléments de procédé humides

Titre	manuel Rouleau et peinture
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Utiliser si possible des outils munis d'un long manche

Titre	Remplissage de barils et petits paquets
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source	Manipuler la substance en système fermé Nettoyer immédiatement les déversements

vers le travailleur	
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale Remettre les couvercles sur les récipients immédiatement après utilisation

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

- ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	2.4 µg/l
Sédiments d'eau douce	14.5 µg/kg dwt
Eau de mer	0.24 µg/l
Terrestre	6.48 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	830 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.09 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.16 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	73.4 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	6.25 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	2.5 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	21.73 mg/m ³

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis (hydroxyethyl)
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119490100-53-XXXX
Numéro CAS	931-329-6
CE n° (numéro d'index UE)	68155-07-7, 68603-42-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Cosmétiques, produits de soins personnels
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de produit	PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	1
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100

Remarques	Débit des eaux de surface réceptrices 1800 m3/d
-----------	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	2.4 µg/l
Sédiments d'eau douce	14.5 µg/kg dwt
Eau de mer	0.24 µg/l
Terrestre	6.48 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	830 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.09 mg/cm2
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.16 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	73.4 mg/m3
Consommateur – orale, long terme – systémique	6.25 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	2.5 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	21.73 mg/m3

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis (hydroxyethyl)
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119490100-53-XXXX
Numéro CAS	931-329-6
CE n° (numéro d'index UE)	68155-07-7, 68603-42-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation par les consommateurs
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Catégories de produit	PC2 - Adsorbant(s) PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux
Catégories d'article	AC13 - Articles en plastique
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
 - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
 - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
 - ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300
Déversement d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.0005
Déversement d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0.003
Déversement d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM)	0

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
------	---

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
---	-----------

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Remarques	Le débit des eaux de surface de réception est de 18000 m3/j

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Mesures de gestion des risques	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	25%
Forme physique du produit	Liquide
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation extérieure

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

- **ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
- **ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
- **ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	2.4 µg/l
Sédiments d'eau douce	14.5 µg/kg dwt
Eau de mer	0.24 µg/l
Terrestre	6.48 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	830 mg/l

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.09 mg/cm ²
Travailleur - cutanée, long terme - systémique	4.16 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	73.4 mg/m ³
Consommateur – orale, long terme – systémique	6.25 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	2.5 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	21.73 mg/m ³

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.